

ACQ'tualités

finances

Juillet 2020



www.mairie-acq.fr

Le bulletin d'information de la commune d'Acq

Ce bulletin spécial « finances » a pour but de vous **présenter les comptes de la commune au 31 décembre 2019**. L'action communale est principalement conditionnée par le vote du budget annuel et l'ensemble des réunions qui le précèdent. Le budget primitif a été voté au Conseil Municipal le 23 juin 2020.

BILAN DE L'ANNEE 2019

Budget de fonctionnement 2019

DEPENSES

Charges de
personnels
259 827 €
60,4%

Charges à
caractère général
128 906 €
30%

Charges de gestion courante
32 232 € 7,5%

Charges financières
9 034 € 2,1%

DIFFERENCE
+ 54 950 €

430 000 €

RECETTES

Impôts locaux et
taxes
272 349 €
56%

Dotations et
participations
115 754 €
24%

Produits d'exploitation
49 362 €
10,2%

Atténuation de charges
47 486 € 9,8%

484 950 €

Quelques exemples :

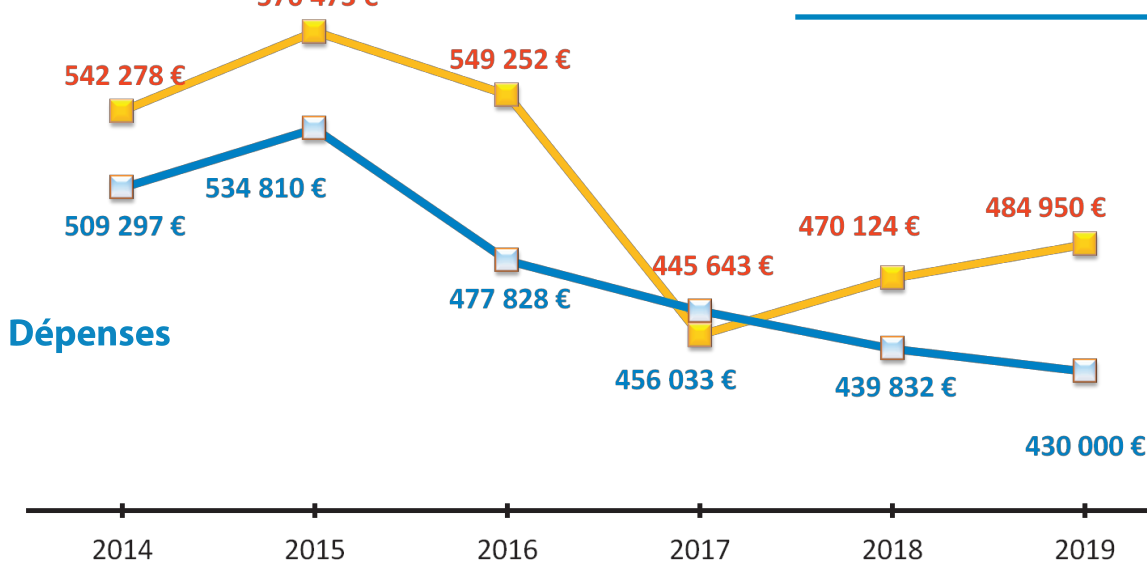
Charges de personnels : pour l'entretien de la commune, le pôle animation, le centre de loisirs, la garderie, le RAMDAM, le secrétariat...

Charges à caractère général : les produits d'entretien, l'eau, l'électricité, la dotation des fournitures scolaires (35€ par enfant), entretiens et réparations du matériel communal, les impressions, les frais du centre de loisirs, le séjour de vacances

AUTOFINANCEMENT : Cet excédent de fonctionnement permettra à la commune de financer ses projets 2020.

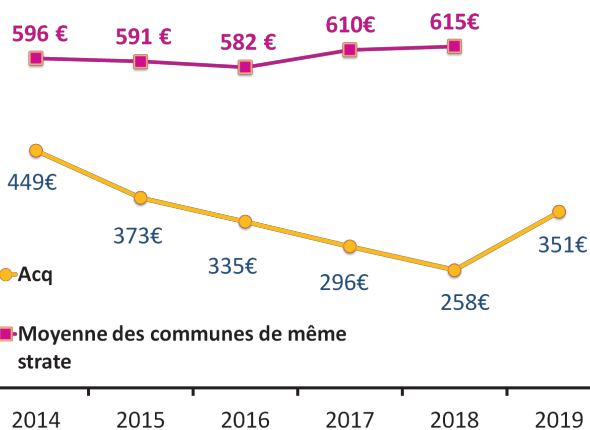
Ce qu'il faut retenir

Recettes



EVOLUTION DEPENSES/RECETTES

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT



ENDETTEMENT PAR HABITANT

351€

En 2019, la commune a profité des taux d'emprunts relativement bas, pour emprunter un montant de 100 000€. Cet emprunt a pu se faire suite à l'arrivée à échéance des emprunts pour l'ancien local du RAM. Ce local est maintenant loué à un tateur, ce qui permet de faire évoluer le commerce local et d'avoir de nouvelles recettes pour la commune. Cet emprunt nous permet de financer la rénovation de l'éclairage public et les futurs investissements.

L'encours de la dette au 31/12/2019 est de 265 816€ soit **351€ par habitant**. Les communes de même strate (de taille équivalente) ont un endettement moyen par habitant de 615€ (en 2018).

Date de début du prêt	Besoin du prêt	Montant du prêt	Date de terme du prêt
2002	Rénovation et agrandissement de la salle des fêtes	243 000€	07/2032
2010	Achat et transformation du bâtiment du RAM	90 000€	11/2020
2011		70 000€	04/2021
2019	Eclairage public et futur investissement	100 000€	12/2029

BAISSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

-2,2%

C'est le pourcentage de la **diminution des dépenses de fonctionnement** par rapport à l'année 2018. Cela correspond à **9 832€** de dépenses en moins que 2018.

DOTATIONS PAR HABITANT

85€

Cela correspond aux **dotations de l'Etat, par habitant, attribuées à la commune** pour l'année 2019. Les dotations ont tendance à se stabiliser. Elles seront du même ordre pour le budget 2020 (84€ par habitant).

Investissement 2019

Principales dépenses et recettes d'investissement

Bâtiments communaux

Rénovation de l'éclairage public 1ère tranche
Clôture de la parcelle des Dialots
Remplacement du lave linge, du lave vaisselle et de la chaudière à la salle des fêtes
Ajout d'un chauffe-eau à la salle des fêtes
Pose d'une main courante en mairie
Pose d'une borne électrique à l'église

Dépenses
106 467€ 19

Subventions
Auto financement
FCTVA (compensation de la charge de TVA)
Emprunt

Recettes
197 775 € 45

Ecole

Achat de stores pour la classe du haut
Achat de nouvelles tables et de chaises

Animation / Jeunesse

Achat de livres pour la bibliothèque
Achat de matériel pour le centre de loisirs

En partenariat avec la CUA :

Mise en place d'une chicane à l'entrée de la rue de la Liberté

ECLAIRAGE PUBLIC

33,5%

C'est le **pourcentage du coût total à charge pour la commune** du renouvellement de l'éclairage public 1ère tranche (rue de la Liberté et rue de République). Afin de minimiser les coûts pour la commune, le travail de vos élus est aussi **de chercher des subventions**. Ainsi le renouvellement de l'éclairage public 1ère tranche (rue de la Liberté et rue de la République) a coûté 51 661€15. Grâce aux différentes subventions, le coût réel pour la commune est de 17 320€41 (soit 33,5% du coût total à charge de la commune).

L'éclairage public participe à la sécurité publique et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Son optimisation est essentielle et sa modernisation est un levier important de **diminution de la facture énergétique**.

Le conseil municipal l'a bien compris et en a fait une de ses priorités en faisant le choix de rénover son réseau d'éclairage public afin de limiter le gaspillage énergétique résultant d'installations trop vétustes. Les lampes à LED permettent d'éclairer précisément une zone, la déperdition diminue, notamment la pollution lumineuse vers le ciel, réduisant **les effets nocifs sur la faune et la flore**.

BUDGET PRIMITIF 2020

Lors du conseil municipal du 23 juin 2020, vos élus ont voté le budget primitif qui définit la **feuille de route des actions à mener** par la municipalité.

Stabilité des taux de fiscalité

Dans le contexte actuel, la municipalité a voté à l'unanimité de **ne pas augmenter la part communale des impôts locaux**.

Les taux restent ainsi comme en 2019 :

Taxe d'habitation : 17,25%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,05%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,51%

Orientations budgétaires 2020

● FONCTIONNEMENT

Pour 2020, le conseil municipal a voté le budget primitif de fonctionnement à l'équilibre.



● INVESTISSEMENT

L'investissement sera important en 2020, notamment dû la 2ème tranche de la rénovation de l'éclairage public.

Vos élus ont privilégié des investissements qui auront **un impact positif sur l'environnement, la sécurité et les services.**

AMELIORER ET ENTRETENIR LE PATRIMOINE COMMUNAL

- ✓ 2ème tranche du plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public
- ✓ Remplacement des vitraux de l'église
- ✓ Achat du terrain derrière l'école (plan pluriannuel)

PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE ET DE PROXIMITE

- ✓ Nouveaux manuels pour l'école
- ✓ Matériel et livres pour la bibliothèque
- ✓ Matériel pour l'animation
- ✓ Jeux de société pour la garderie
- ✓ Tente de réception
- ✓ Tables et parasols pour le terrain derrière l'école

FAIRE FONCTIONNER ET COORDONNER L'ENSEMBLE DES SERVICES AU QUOTIDIEN

- ✓ Réaménagement des locaux de la mairie
- ✓ Aménagement du garage de l'école
- ✓ Achat d'une débroussailleuse, d'une meuleuse et d'un groupe électrogène
- ✓ Achat d'un tableau d'affichage pour la mairie

SECURISER NOTRE VILLAGE ET NOS EQUIPEMENTS

- ✓ Plan pluriannuel sur la mise aux normes accessibilité : création d'une toilette PMR à l'école

En partenariat avec la CUA :

- ✓ Création de trottoirs chemin Salbert

Votre mairie

La mairie est ouverte au public :
- lundi de 17h à 19h
- jeudi de 17h à 18h30
- vendredi de 15h à 17h30

6 rue de la Liberté – 62 144 Acq
Tél : 03 21 16 11 32
Mail : secretariat@mairie-acq.fr

Site internet : www.mairie-acq.fr

Pôle animation

A l'étage de la mairie

- mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h15 à 17h
- lundi et vendredi de 14h15 à 17h

La bibliothèque

Salle de convivialité

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h
- mercredi de 10h à 13h

Fermée pendant les vacances scolaires.

> Directeur de la publication

M. le Maire Alain Bartier

> Responsable de la rédaction

Fabien Duhamel

communication@mairie-acq.fr

> Comité de lecture et rédaction

Patrick Boitel, Cédric Briet,
Guillaume Desbonnet, Gervais
François, Lucien François,
Stéphanie Mania, Juliette Otende